

Rapport de la commission Préavis no 16/23

Récupération des eaux de pluie aux serres communales et équipement de la place pour les gens du voyage.

Aubonne, le 19 février 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

La commission composée de Mesdames Florence Widmer, Verena Gubler, Tetyana Samsonenko, Catherine Berger (suppléante) et Messieurs Marc Perrenoud, Dan Rapin (suppléant) et du soussigné rapporteur s'est réunie à 2 reprises soit le 15 janvier et le 5 février.

Les personnes suppléantes ont été invitées à participer à l'ensemble des travaux.

Yves Meylan, représentant de la commission des finances a également participé à la deuxième rencontre.

Lors de la première réunion, la commission a entendu Monsieur Laurent Auchlin, municipal pour la présentation en détail du projet concernant ce préavis. Pour la deuxième rencontre Monsieur Laurent Auchlin était accompagné de Monsieur Julien Bombardier responsable des services extérieurs afin d'apporter certains compléments d'informations.

La commission les remercie pour leur disponibilité ainsi que pour leurs explications et compléments d'informations détaillés.

Le préavis numéro 16/23 concernant plusieurs thématiques, la commission a décidé de les discuter indépendamment les unes des autres.

1. Création d'une récupération des eaux de pluie aux serres

La décoration de notre commune par de nombreuses fleurs est chaque année magnifique. La production et préparation de plants dans les serres ainsi que l'entretien des bacs et espaces fleuris nécessitent cependant beaucoup d'eau, ceci spécialement durant les périodes de grandes chaleurs. L'importance d'économiser de l'eau potable et de la remplacer par de l'eau de pluie récupérée, n'est plus à mettre en question.

La commission c'est donc principalement penchée sur la dimension du projet en tenant compte de la pluviométrie et des besoins en eau pour les serres et les fleurs des villages.

Elle a donc demandé à la municipalité de lui soumettre une simulation du bilan des besoins d'eau mensuels (selon relevés des compteurs des serres) pour l'irrigation des plantes, ainsi que des pluies de 2021, 2022 et 2023 (selon stations Météosuisse et Agrométéo), en supposant que celles-ci auraient été récupérées par les ~ 700 m² de toitures de serres.

Il est relevé que les ~ 700 m² de récupération de pluie représentent une surface non négligeable. Un orage de 15 mm, un soir d'été, permettrait en effet, de récupérer environ 10'500 litres, et de remplir la moitié de la citerne et 29 mm de pluie la remplirait.

Cette simulation ainsi que l'analyse de la répartition des pluies sur les mois des trois années citées, a permis à la commission de prendre position sur ce projet.

Elle peut, en effet, affirmer que les chiffres présentés sur la base des pluies mensuelles ainsi que les besoins d'eau d'irrigation des trois dernières années, démontrent l'utilité du projet. Le dimensionnement de la citerne est aussi optimal.

La commission relève qu'en cas d'acceptation de ce préavis, il serait important d'organiser et d'optimiser les diverses irrigations de façon souple, selon les prévisions météo, afin de faire de la place dans la citerne lors de pluies rapprochées.

Une citerne plus grande que 20'000l renchérirait et compliquerait également sa mise en terre car, sans travaux de soutien onéreux, elles ne sont pas carrossables.

La commission estime la mise en terre de la citerne importante pour plusieurs raisons :

- A l'extérieur elle dégraderait l'aspect esthétique du site.
- A l'extérieur elle empièterait également sur la surface allouée aux gens du voyage, rendant celle-ci trop petite pour installer des caravanes.
- Une citerne posée sur le sol, à moins qu'elle ne soit couverte, risque également de chauffer au soleil ce qui n'est bon ni pour l'utilisation de l'eau pour les plantes ni pour la durabilité du plastique face aux attaques des rayons UV.

Cette installation pourrait aussi devenir une référence dans la récupération d'eau de pluie pour d'autres projets de construction, qu'ils soient communaux ou privés à Aubonne.

2. Parois latérales des serres

La commission estime que le changement des parois des serres, devenant cassantes après 10 ans, fait partie de l'entretien courant. Elle est donc favorable à la demande de la Municipalité.

3. Équipement de la place pour les gens du voyage

La commission relève l'importance, pour la commune d'Aubonne, d'avoir une place pour accueillir des gens du voyage suisse dans les meilleures conditions possibles.

L'accès à de l'électricité, de l'eau et à une évacuation des eaux usées est non seulement bienvenue mais également indispensable.

La commission souhaite cependant que cette installation soit suffisamment dimensionnée pour mettre fin aux éventuels tuyaux sauvages branchés par les utilisateurs dans l'enceinte du cimetière, ainsi qu'à l'utilisation de génératrices.

4. Rapport de la CoFIN

La commission des finances

5. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la commission à l'unanimité de ses membres, s'associe aux conclusions de la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

- Vu le préavis municipal no 16/23 relatif à la « Récupération des eaux de pluie aux serres communales et équipement de la place des gens du voyage »,
- Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet
- Oui le rapport de la Commission des finances
- Attendu que ledit projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

De voter le décret suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

- Autorise la Municipalité à procéder aux travaux mentionnés dans ce préavis
- Autorise la Municipalité à entreprendre toutes démarches utiles à cet effet
- Accorde un crédit de Frs 108'000.-TTC pour la réalisation de ces travaux
- Autorise la municipalité à prélever cette somme dans la trésorerie courante
- Autorise la Municipalité à amortir cet objet par un prélèvement au fond de réserve pour investissements futurs (compte No 9282.02 du bilan)

Aubonne le 19.02.2024

Pour la commission ad hoc, Le rapporteur

Christian Streit

